



ÉDITION DE LIVRES

SONDAGE QUEL VOLUME D'ACTIVITÉ POUR LES **TAD** ?

Ces dernières semaines, des correcteurs et correctrices d'édition exerçant sous le statut de travailleur à domicile (TAD) nous ont alertés quant à une baisse importante de leur volume d'activité. Certain·es n'ont plus de travail depuis plusieurs mois !

Alors que la révision de l'annexe IV négociée en 2018 était censée sécuriser les TAD face à la fluctuation de leur charge de travail, et donc de leurs revenus, il semblerait bien qu'il n'en est rien... Et pour cause, cet accord protégeait avant tout les patrons face aux recours juridiques que laisse planer le paiement à la tâche de leurs salarié·es.

Notre syndicat, qui se bat depuis des années pour déprécariser les TAD de l'édition, est déterminé à aller demander des comptes au Syndicat national de l'édition (SNE, employeurs) au sujet de ces chutes d'activité. Mais, avant cela, nous aimerions avoir encore plus de retours du terrain.

Alors, une simple question pour vous, confrères et consœurs de la correction travaillant sous le statut de travailleur à domicile :

+ Votre volume d'activité a-t-il chuté ces dernières années ?

+ Si oui, au sein de quelle maison d'édition ?

+ Si oui, cette baisse concerne-t-elle également vos collègues ?

Envoyez vos réponses à correcteurscgt@yahoo.fr.

Votre témoignage sera anonymisé, nous vous le garantissons.

Paris, le 25 septembre 2024